LA POLYSÉMIE DES TERMES JURIDICTIONNELS

Mariana PREDA
Roumano-américaine Université, Bucarest

Abstract

Polysemantics is generally considered a source of ambiguity and, in terminology, it operates as a restrictive conditioning. The appearance of polysemantics is yet favoured by the strictness of norms and by the effort of avoiding equivocal contexts. The study of various terminologies there by attests the existence of both an internal polysemantics and of an external one.

In the field of the jurisdiction's vocabulary polysemantics is an unavoidable phenomenon, since the concepts employed by the process of jurisdiction are in a much larger number than the terms which are used to designate them. The existing lack of equilibrium between the jurisdiction's categories and their expressive linguistic supports is increasing, due to the relatively poor ratio of terms' production through neological creation in the domain of law. Interpreting norms are not usually recommended in juridical technique, and their appearance is currently avoided through an adequate choice of the terms employed in the jurisdiction texts. The unitary terminology of the jurisdiction text is, therefore, realized through an adequate use made of terms and phrases, sustained as well by the respect vowed to the norms of grammar and orthograph. Consequently, the jurisdiction's jargon is endowed with precision and limpidity.

Key words: *context*, *sense*, *jurisdiction terms*, *general vocabulary*, polysemy

Résumé

La polysémie considérée en général un facteur d'ambigüité représente une condition restrictive du point de vue terminologique. Les normes strictes et le détour du contexte équivoque contribuent à l'apparition de la polysémie. D'ailleurs, l'étude de diverses terminologies prouve le fait qu'il y a aussi une polysémie interne aussi bien qu'une polysémie externe.

La polysémie est un phénomène irréductible dans le champ du vocabulaire juridictionnel, car les notions juridictionnelles sont beaucoup plus nombreuses que les termes qu'elles désignent. La disproportion entre les supports linguistiques et les catégories juridictionnelles va s'accentuer à cause de la production relativement restreinte de la création néologique dans le domaine du droit.

Par le choix approprié des termes utilisés dans les textes juridictionnels, on évite l'apparition des normes d'interprétation, qui ne sont pas recommandées par la technique judiciaire. La clarté et la précision du langage juridictionnel s'ensuivent de l'utilisation adéquate des termes et expressions, de même que du respect des

BDD-A3874 © 2012 Editura Sitech
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-27 06:04:37 UTC)

normes grammaticales et orthographiques, en réalisant de cette manière l'unité terminologique du texte juridictionnel.

Mots-clés: *contexte, sens, termes juridictionnels, vocabulaire général, polysémie*

Introduction

La polysémie considérée en général un facteur d'ambiguïté représente une condition restrictive du point de vue terminologique. Les normes strictes et le détour du contexte équivoque contribuent à l'apparition de la polysémie. D'ailleurs, l'étude des diverses terminologies prouve qu'il y a aussi une polysémie interne lorsqu'un terme développe plusieurs sens dans le même domaine (ou dans les différentes branches d'un domaine), aussi bien qu'une polysémie externe, lorsque les termes passent au-delà du domaine, dans ses relations avec la langue commune (LC) ou avec d'autres terminologies1. La différence entre la polysémie interne et celle externe est précisée par Adriana Stoichițoiu-Ichim (2006: 119-120), par une distinction empruntée à Gérard Cornu (2005: 89-93).

Le langage juridictionnel (LJs) représente cette variante du langage juridique (LJ) utilisée dans l'activité judiciaire par les magistrats (juges ou procureurs), avocats, conseils juridiques ou d'autres participants au procès civil ou pénal. LJs utilise aussi, au-delà du fonds de termes principaux du langage juridique normatif (LJN), toute une série de termes qui constitue des «créations» de la jurisprudence (à savoir, de la pratique judiciaire) ou même de la doctrine juridique (de la littérature de spécialité). Le LJs est le langage dans lequel on rédige les décisions de justice (DJ)2.

Les termes juridictionnels se caractérisent par l'univocité sémantique et par la signification objective et fermée. Le LJs représente un compromis entre l'exigence de la précision et le principe primordial de la compréhension totale des textes juridictionnels. Le juge doit formuler les jugements de manière à assurer la compréhension de la décision de justice par ses destinataires. Aussi attache-t-on une si grande importance au vocabulaire utilisé dans les DJ. Par le choix approprié des termes utilisés dans les textes juridictionnels on évite l'apparition des normes d'interprétation, qui ne sont pas recommandées par la technique judiciaire.

[1] Cf. Bidu-Vrănceanu 2007, p. 112.

[2] «La jurisprudence comprends l'ensemble des jugements émis par les différentes juridictions» (http://legal.dntis.ro/cpcivil/2/255-269.htm).

BDD-A3874 © 2012 Editura Sitech
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-27 06:04:37 UTC)

Les formes de la polysémie spécifiques au vocabulaire juridictionnel

La polysémie des termes juridictionnels connaît deux formes[3]:

La polysémie externe qui est caractérisée par une double appartenance des termes du vocabulaire juridictionnel (VJs) qui fonctionnent aussi – à des sens identiques ou partiellement modifiés – dans le vocabulaire général (VG). Selon la signification de base (primaire) il y a des termes du VG qui ont acquis un sens spécialisé dans le VJs et les termes du VJs qui ont pénétré dans le VG par le processus de banalisation[4]. Dans la terminologie juridictionnelle (TmJs), comme dans les autres terminologies, on rencontre aussi le phénomène de banalisation, qui a lieu lorsque les termes juridiques pénètrent dans le VG. Le mécanisme de banalisation est fondé sur la combinaison des facteurs paradigmatiques (l'affaiblissement, à degrés variés du sens spécialisé) et des facteurs syntagmatiques (une distribution contextuelle extensive). La banalisation de certains termes spécialisés est interprétée en deux sens: soit par le passage d'une unité spécialisée à la LC, soit par l'utilisation métaphorique de certains termes spécialisés[5] dans la LC.

La catégorie des mots du VG devenus termes juridictionnels est la plus importante en ce qui concernent le nombre et la fonction[6]. Entre le sens commun et celui spécialisé il y a soit une identité totale, soit une identité partiale.

On rencontre l'identité totale entre le sens général et celui spécialisé dans le cas de certains néologismes d'origine latino-romane, qui désignent des concepts, des opérations et des raisonnements fondamentaux du point de vue de la logique juridique. On exemplifie cette catégorie lexico-sémantique par les termes suivants choisis des espèces civiles et pénales analysées[7]: *a aplica* (*appliquer*), *cerere* (*demande*), *circumstanță* (*circonstance*), *a dispune* (*disposer*), *a dobândi* (*acquérir*), *a expira* (*expirer*), *intenție* (*intention*), *principiu* (*principe*), *procedură* (*procédure*), *rezultat* (*résultat*), *tentativă* (*tentative*), *termen* (*terme*), etc.

On a le même type d'identité sémantique pour les mots appartenant à l'ancien fonds populaire de la langue. À cause de son caractère conservatoire reconnu, le langage juridictionnel (LJs) actuel conserve de nombreux termes du VG (ayant parfois un caractère populaire et/ou archaïque) qu'il emploie

[3] Cf. Cornu 2005, p. 36; Stoichițoiu-Ichim 2006, p. 115.

[4] Représente une «dilution» du sens spécialise dans un plus ou moins haut degré (cf. Bidu-Vrănceanu, 2007, 157-158).

[5] Cf. Bidu-Vrănceanu, 2007, p. 157-158.

[6] Voir Cornu, 2005, p. 75.

[7] Émises par les trois niveaux d'instance pendant la période 2004-2009.

BDD-A3874 © 2012 Editura Sitech
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-27 06:04:37 UTC)

avec leur signification commune: *bănuit* (*soupçonné*), *bună-credință* (bonne *foi*), *făptuitor* (*commettant*), *nevinovăție* (innocence), *omor* (*homicide*), *pagubă* (*dommage*), *pedeapsă* (*peine*), *poprire* (*saisie*), *rea-credință* (*mauvaise foi*), *tăinuire* (*dissimulation*), *temei* (*fondement*), etc. (DJP).

La transformation de ces mots en termes de spécialité se produit par leur positionnement à la périphérie du lexique de la langue littéraire actuelle et par leur utilisation répétée dans des contextes juridictionnels[8].

La majorité des mots du VG devenus termes du VJs conservent seulement partiellement leur signification primaire (d'habitude, il s'agit de sèmes centrales appartenant au «nucléé sémique» du mot). Les moyens principaux par lesquelles on réalise les modifications sémantiques sont les suivantes[9]:

a) La restriction du sens, par laquelle les mots de l'ancien fonds ou les néologismes ayant une signification générique acquièrent un sens spécialisé («technique»). Dans ce cas-ci, il y a de nombreux termes du DPC dont la définition prouve la spécialisation sémantique: *citarea părților* (*citation des parties*) «acte procédural d'importance majeure dans le développement du procès civil, dont la fin est l'information des parties sur les délais dans lesquels ils sont appelées à comparaître devant l'autorité juridictionnelle investie de la résolution de leurs litiges, pour formuler leurs opinions et allégations concernant l'objet de ce litige» (p. 245); *martor* (*témoin*) «personne hors du procès qui possède des connaissances sur les faits qui sont concluants pour la solution de la cause» (p. 569); *pronunțarea* (*hotărârii*) [*la prononciation de* (*la décision*)] «acte par lequel l'instance fait connaître, en séance publique, la solution prononcée dans le litige» (p. 787); *propunerea* (*probelor*) [*la soumission* (*des preuves*)] «l'action par laquelle on indique les moyens de preuve que les parties décident à utiliser afin de prouver (...) leur défense» (p. 788).

b) L'extension du sens dans le cas des termes comme *dosar* (*civil*) [*dossier* (*civil*)], qui implique aussi la métonymie «le contenant pour le contenu» (« totalité des inscrits concernant un litige civil, qui existent à un moment donné de l'activité processuelle, assemblés dans l'ordre de leur rédaction et administration dans une enveloppe en carton»[10]); *sancțiuni* (*procedurale*) [*sanctions* (*procédurales*)] («mesures à caractère coercitif destinés à garantir le respect des normes juridiques qui prescrivent les formes et les conditions que l'activité judiciaire des causes civiles doit

[8] Voir Stoichițoiu-Ichim, 2006, p. 116.
[9] *Ibidem*, p. 117-118.
[10] DPC, p. 365.

BDD-A3874 © 2012 Editura Sitech
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-27 06:04:37 UTC)

poursuivre»[11]); *tutela* (*minorului*) [*la tutelle* (*du mineur*)] («institution juridique comprenant l'ensemble des dispositions légales qui réglementent le régime de la protection des mineurs par des personnes autres que leurs parents, sous la surveillance, le contrôle et la direction permanente de l'autorité tutélaire»[12]).

L'augmentation de la «distance sémantique» entre la signification juridique et la signification commune (du VG) crée pour l'utilisateur non-spécialiste – qui ne perçoit plus la relation respective – l'impression d'un sens nouveau (par exemple, dans le cas des syntagmes, locutions ou expressions ayant initialement une signification juridique, comme *din oficiu* (*d'office*) ou (*a face*) *opinie separată* (faire opinion séparée). Les deux syntagmes sont enregistrés dans le DPP avec un sens spécialisé: la locution adjectivale/adverbiale *din oficiu* a dans le DPP (p. 200) le sens de «caractéristique d'un acte procédural d'être implémenté non pas sur la demande des parties ou d'autres personnes, mais à l'initiative de l'autorité de la poursuite pénale ou de l'autorité de l'instance»; dans le DEX (p. 629) la même locution est enregistrée ayant deux sens communs – propres («qui est conforme à une disposition donnée par une autorité [et non pas sur la demande de quelqu'un]») et figuré («automatiquement»).

c) Figures sémantiques lexicalisés, par lesquelles un mot à sens concret dans le VG développe dans le VJs un sens abstrait, initialement figuré: *plângere* (*plainte*) «moyen procédural spécifique par lequel on réalise le contrôle judiciaire sur les mesures et les dispositions adoptées par certaines autorités ayant une activité juridictionnelle, dans les cas prévus par la loi»[13]; *întâmpinare* (*objection*) «acte procédural par lequel le plaignant répond à la demande de comparution et, grâce à cet acte, avant le débat oral du procès, présente par écrit sa défense, et en même temps, indique les preuves par lesquelles il justifie ces allégations»[14].

Les mêmes évolutions sémantiques (d'un sens métaphorique à un sens neutre, dénotatif) sont à la base des syntagmes *parte vătămată* (*partie lésée*), *stingerea acțiunii penale* (*extinction de l'action pénale*), *violare de domiciliu* (*violation de domicile*); *deschiderea succesiunii* (*ouverture de succession*), *dizolvarea persoanei juridice* (*dissolution de la personne juridique*), *donație deghizată* (*donation déguisée*), *parteneri taciți* (*partenaires tacites*), *stingerea obligației* (*extinction de l'obligation*).

[11] DPC, p. 841.
[12] *Ibidem*, p. 895.
[13] *Ibidem*, p. 628.
[14] *Ibidem*, p. 530.

BDD-A3874 © 2012 Editura Sitech
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-27 06:04:37 UTC)

Les termes polysémantiques dont le sens originaire et, en même temps, principal, se retrouvant dans le VJs pénètrent dans le VG à un sens dérivé contribuant à l'enrichissement de la langue littéraire. Ce sont des termes qui désignent des notions et des catégories fondamentales, considérés les «mots-clés» du système juridique. Ils appartiennent au vocabulaire de base du droit (*acțiune/ action*, *autoritate/ autorité*, *autorizație/ autorisation* , *drept/ droit*, *lege/ loi*, *legitim/ légitime*, *interdicție/ interdiction*, *sancțiune/ sanction* , *prerogativă/ prérogative*, *valid /valide*) et au VJs (*avocat/ avocat* , *arbitraj/ arbitrage*, *competență/compétence*, *a judeca/ juger*, *judecător/ juge*, *jurisdicție/ juridiction*, *magistrat/ magistrat*, *magistratură/ magistrature*, *pledoarie/ plaidoirie*, *proces/procès*, *procedură/ procédure*, *sentință/sentence*, *tribunal/tribunal*). Par ces termes, on désigne les opérations juridiques principales et les actes juridiques principaux (*alienare/ aliénation*, *clauză/ clause*, *contract/ contrat*, *convenție/ convention*, *donație/ donation*, *garanție/ garantie*, *moştenire/ succession*, *revocare/ révocation*, *testament/ testament*). Dans la même catégorie, il y a aussi d'autres mots-clés, tels *delict/ délit*, *patrimoniu/ patrimoine*, *prejudiciu/ préjudice*, *privilegiu/ privilège*, *tutelă/ tutelle*.

La qualité principale des termes juridictionnels assimilés par le VG est leur clarté, qui les rend accessibles même aux récepteurs non-spécialistes. Du point de vue pragmatique, ces termes sont «porteurs» d'une expérience sociale, parce qu'ils désignent des référents de la vie juridique de la communauté.

La polysémie interne caractérise les termes juridictionnels qui ont deux ou plusieurs sens dans le système juridique. Considéré un «trait essential du VJs»[15] à cause du bon nombre de termes qu'elle affecte, la polysémie interne caractérise, d'habitude, les mots représentatifs du point de vue de la notion et de la fréquence. Le phénomène est présent dans la même branche de droit ou dans des branches différentes. Par exemple, le terme *înscris* (*inscrit, écrit, pièce*) est défini ayant un sens général dans le DPC comme «tout acte écrit qui matérialise sur papier un acte juridique, de même que tout objet matériel» et, ayant un sens restreint, «moyen légal de preuve, à savoir tout acte ou acte écrit sur papier, qui atteste l'existence d'un acte juridique ou d'un fait juridique, ou toute autre circonstance ou situation concernant un tel acte», tandis que le DPP définit son sens comme: «tout acte qui est émis par une organisation d'État ou publique ou par une personne physique ou juridique ou qui appartient à un tel sujet». Le terme *obligație* (*obligation*) est enregistré dans le DDC ayant les sens suivants:

[15] Voir Cornu, 2005, p. 93.

BDD-A3874 © 2012 Editura Sitech
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-27 06:04:37 UTC)

«rapport juridique civil; dette du débiteur; inscrit de constatation; titre de valeur».

Même si les rapports sémantiques qui déterminent la polysémie interne sont variés et complexes, on peut établir une généalogie des plus fréquentes relations de sens.

La polysémie «cohérente» est caractérisée par l'existence des relations logiques évidentes entre les sens ordonnés de sorte que le mot polysémique apparaît comme un microsystème de sens. Les rapports entre les sens[16] sont les suivants:

a) dérivation concentrique (les termes dont les sens «couvrent» dans leur succession tous les niveaux du domaine référentiel): le terme *obligație* (*obligation*) est défini dans le DDC comme «**1.** Rapport juridique qui exprime une relation juridique établie entre le débiteur et le créditeur, selon laquelle le premier doit une prestation positive, de donner ou de faire, ou une prestation négative, de ne pas faire quelque chose au bénéfice du dernier qui, à son tour, acquiert la faculté de prétendre l'exécution de cette prestation et, en même temps, la possibilité de recourir à la force coercitive de l'État, si nécessaire, pour satisfaire ses intérêts; **2.** Le rapport juridique par lequel, une personne appelée débiteur, est contrainte envers une autre personne, nommée créditeur, soit de rendre une prestation positive, soit une prestation négative concrétisée dans une abstention; **3.** Rapport juridique d'obligation dans son entier; **4.** Coté passif du rapport d'obligation, à savoir la prestation due par le débiteur à son créditeur» (p. 677-679); *terț* (*tiers*) «**1.** Toute personne physique ou morale, autre que les parties contractantes; **2.** Toute personne physique ou morale, autre que les parties contractantes, ses successeurs en droits et leurs créditeurs chirographes; **3.** Toute personne autre que le commettant et les personnes envers lesquelles il est tenu responsable, qui a causé, par son fait, un préjudice, de manière qu'il engage sa responsabilité soit directement, soit par voie du recours»[17].

b) complémentarité (les sens qui visent un aspect essential du même référent, se groupent en «couples conceptuels»):

- association entre un sens concret et un sens abstrait: *alibi* (*alibi*) «**1.** Preuve d'innocence qui découle du fait qu'une personne s'est trouvée ailleurs que sur le lieu d'un crime ou d'un délit au moment où celui-ci a été commis. de l'infraction (avoir un *alibi*). **2.** Moyen de défense par lequel on invoque la circonstance mentionnée en haut»[18];

[16] Voir Stoichițoiu-Ichim, 2006, p. 120-121.
[17] DDC, p. 946.
[18] DPP, p. 17.

BDD-A3874 © 2012 Editura Sitech
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-27 06:04:37 UTC)

- association entre un sens intellectuel et un sens matériel : *despăgubire* (*dédommagement*) «**1.** Somme d'argent que doit payer la personne qui, avec intention ou par coulpe, a causé le sursis du jugement ou de l'exécution forcée, par l'un des faits prévus par la loi; **2.** Somme d'argent que doit payer l'expropriateur par décision de justice et dont bénéficient l'exproprié et les autres personnes qui ont des droits réels constitués sur l'immeuble expropriée»[19];

- sens parallèles (qui désignent des aspects particuliers de la même notion générique): *force majeure* «**1.** événement de force majeure. **2**. Situation de force majeure»[20];

- sens générique et sens spécifique: *înscris* (*inscrit, écrit, pièce*) «**1.** (à un sens large) Tout acte écrit qui matérialise sur papier aussi un acte juridique aussi bien que tout objet matériel qui incorpore un tel acte. **2.** (à un sens restreint) Moyen légal de preuve qui consiste en tout acte ou acte écrit sur papier, par lequel on atteste l'existence d'un acte juridique ou d'un fait juridique, ou une circonstance ou situation concernant un tel acte»[21].

La polysémie «désordonnée» est le résultat des relations de sens moins logiques et moins transparentes ou de l'absence de ces relations. Elle peut être réalisée par[22]:

- juxtaposition de sens distincts, correspondant à des référents différents: *absorbție* (*absorption*) «**1**. Droit accordé par la loi à l'instance hiérarchiquement supérieure de relever de la compétence des instances hiérarchiquement inferieures toute cause qui se trouve en cours de jugement en première instance […].

Système de sanctions pour un concours d'infractions qui consiste à appliquer la plus grave peine comprenant les autres peines»[23] ;

- intersection des sens, qui se rapporte *grosso modo* à la même réalité, créant l'impression de non-concordance ou même de contradiction: *procedură* (*procédure*) «**1.** L'ensemble des actes et des formes développées dans l'activité d'un organe de juridiction ou d'exécution, pour la résolution d'une cause ou pour l'exécution d'une décision. **2.** Citation d'une personne de comparaître devant l'instance ou les organes de poursuite pénale»[24];

- «dispersion» de sens, caractéristique aux adjectifs, est mise en évidence dans le cadre de bon nombre de combinaisons lexicales (syntagmes) où un même adjectif développe un sens qui est différent par un

[19] DPC, p. 352.
[20] DDC, p. 256.
[21] DPC, p. 526.
[22] Voir Stoichițoiu-Ichim 2006, p 121.
[23] DPP, p. 8.
[24] DJP, p. 229.

BDD-A3874 © 2012 Editura Sitech
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-27 06:04:37 UTC)

certain nombre de sèmes et qui entre dans des relations paradigmatiques (synonymie; antonymie) propres qu'on va illustrer à l'aide des adjectifs material («matériel») et simplu («simple»), tels qu'ils sont enregistrés dans le DJP.

Material a: (a) le synonyme *substanțial* (*substantiel*) et l'antonyme *formal* (*formel*) (*procédural*) dans le syntagme *drept penal material* (*droit pénal matériel*); (b) le synonyme *fizic* (*physique*) et l'antonyme *moral* (*moral*) dans le syntagme *complicitate materială* (*complicité matérielle*); (c) le synonyme *real* (*réel*) et l'antonyme *ideal* (*formal*) (*idéal*, *formel*) dans le syntagme *concurs de infracțiuni materiale* (*concours d'infractions matérielles*).

Simplu (*simple*) a les antonymes: (a) *calificat* (*qualifié*) dans le syntagme *furt simplu* (*vol simple*); (b) *organizat* (*organisé*) dans le syntagme *criminalitate simplă* (*criminalité simple*); (c) *legal* (*légal*) dans le syntagme *prezumție simplă* (*présomption simple*); (d) *complex* (*complexe*) dans le syntagme *participație simplă* (*participation simple*).

Conclusions

La clarté et la précision du LJs s'ensuivent par l'utilisation la plus appropriée des termes et expressions, aussi bien que par le respect des normes grammaticales et orthographiques, en réalisant de cette manière l'unité terminologique du texte juridictionnel.

Par le processus de banalisation, les termes juridictionnels pénètrent dans le VG de la langue littéraire, qui s'enrichit, par conséquent, du point de vue quantitatif et qualitatif, en diversifiant ses ressources.

La polysémie est un phénomène irréductible dans le champ du VJs parce que les notions juridictionnelles sont beaucoup plus nombreuses que les termes qu'elles désignent. La disproportion entre les supports linguistiques et les catégories juridictionnelles a toutes les chances de s'accentuer à cause de la production relativement restreinte de la création néologique dans le domaine du droit.

BIBLIOGRAPHIE

Academia Română, *Dicționarul explicativ al limbii române* (DEX), București, Editura Univers Enciclopedic, 1998.

Antoniu, George, Bulai, Constantin, Chivulescu, Gheorghe, *Dicționar juridic penal* (DJP), București, Editura Științifică și Enciclopedică, 1976.

Bidu-Vrănceanu, Angela, *Lexicul specializat în mișcare. De la dicționare la texte*, București, Editura Universității din București, 2007.

Bidu-Vrănceanu, Angela, Călărașu, Cristina, Ionescu-Ruxandoiu, Liliana, Mancaș, Mihaela, Pană Dindelegan, Gabriela, *Dicționar de științe ale limbii* (DȘL), București, Editura Nemira, 2001.

BDD-A3874 © 2012 Editura Sitech
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-27 06:04:37 UTC)

Cornu, Gérard, *Linguistique juridique*, Paris, Montchrestien, 2005.
Costin, Mircea N., Leş, Ioan, Costin, Călin M., *Dicţionar de procedură civilă* (DPC), Bucureşti, Editura Hamangiu, 2007.
Costin, Mircea N., Costin, Călin, M., *Dicţionar de drept civil de la A la Z* (DDC), Bucureşti, Editura Hamangiu, 2007.
Popescu, Mihaela, Gorunescu, Mirela, Boroi, Alexandru, *Dicţionar de drept penal* (DDP), Bucureşti, Editura C.H. Beck, 2008.
Stoichiţoiu-Ichim, Adriana, *Semiotica discursului juridic*, Bucureşti, Editura Universităţii din Bucureşti, 2006.

BDD-A3874 © 2012 Editura Sitech
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-27 06:04:37 UTC)